

COLAS CENTRE OUEST et ses filiales
2 Rue Gaspard Coriolis
ZAC de la Chantrerie
BP 80791
44307 NANTES CEDEX 3

ATTESTATION D'ASSURANCE 2017
Valable à compter du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2017
RESPONSABILITE CIVILE "ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT"

Nous soussigné la **SMABTP** – 114 avenue Emile Zola – 75739 PARIS Cedex 15,

certifions que le sociétaire désigné ci-dessus et ses filiales, bénéficient auprès de notre société d'une police d'assurance N° **467803 L 7223004/001 388362** à effet du **1er janvier 2011**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile résultant d'atteintes à l'environnement et incombant à l'assuré du fait de ses activités professionnelles et ce aussi longtemps que sa responsabilité peut être recherchée.

Les activités garanties sont les suivantes :

- 1. Exploitation d'installations industrielles classées ICPE et installations non classées (usines, immeubles de bureaux et sites commerciaux) pour activités de travaux routiers**
- 2. Réalisation de travaux, vente hors négoce et prestations de service en nature**, autres que les prestations intellectuelles assumées par des bureaux d'études spécialisés, les activités liées à l'amiante étant exclues.

Les montants de Garanties sont à ce jour les suivants :

Nature des garanties	Montant des garanties
Atteintes à l'environnement graduelles Tous dommages confondus <ul style="list-style-type: none"> • dont frais des opérations destinées à prévenir les dommages garantis 	1.525.000 € par sinistre dans la limite de 7.600.000 € par an 305.000 € par sinistre dans la limite de 1.525.000 € par an

La présente attestation ne peut engager la SMABTP au delà des clauses et des conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris le 4 avril 2017

